

Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration Extraordinaire

Compte rendu de la séance 17 octobre 2022

E.H.P.A.D Résidence « La Source »

Salle de réception du PASA à 18h30

Étaient présents : Mesdames Jacqueline BARRITAUD (*procuration de Bernadette GROUSSIN*) - Bernadette BLUSSEAU - Blanche COUTHOUIS – Nathalie FRAUD - Aurélie MENARD - Natacha MOINARD - Claudine REMOND et Adeline VALAIS
Messieurs Bernard GAUVRIT - Fabien POISSONNET et Anthony VIVET.

Était absent :

Étaient excusés : Madame Bernadette GROUSSIN et Monsieur Michel BOISSINOT

Étaient invités : Messieurs Sébastien CHABOT (*Vendée Habitat à 19h*) et Thierry LOQUET (*directeur EHPAD*).

Ordre du Jour chronologique:

18h30 Exposé :

- ✓ Mouvements des résidents et des personnels,
- ✓ Journée de mobilisation nationale « Les vieux méritent mieux »
- ✓ Questions diverses (*merci de les faire parvenir 3 jours ouvrés avant la séance à contact@ehpadlasource85.fr, avec pour objet : Questions diverses*)

Vote:

- ✓ Approbation pour la mise à jour du tableau des effectifs

19h00 Exposé :

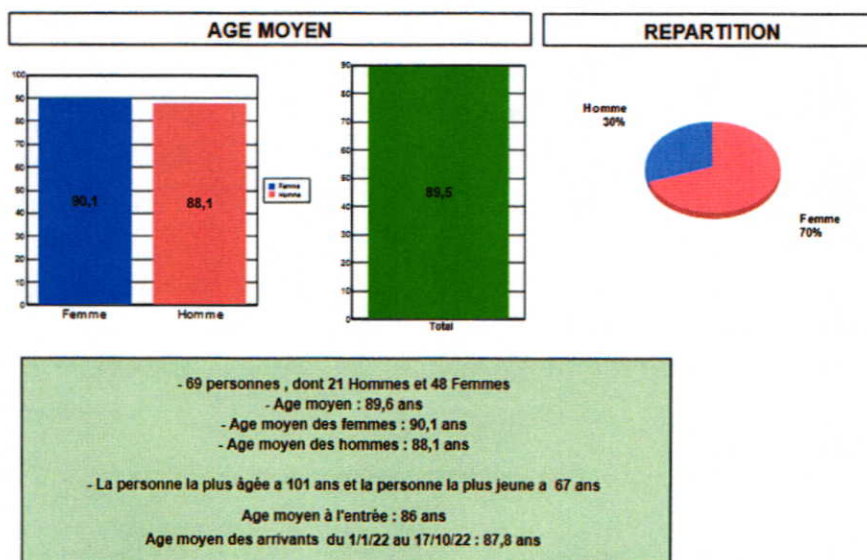
- ✓ Intervention de Vendée Habitat sur le projet « **TOITURE** » pour une aide à la décision.
- ✓ Discussion sur points de dernière minute (*avec accord de l'assemblée lors de la séance*).

Vote:

- ✓ Approbation de la fiche travaux toiture n°FFP 01A ou FFP 01B
- ✓ Approbation de dernière minute (*avec accord de l'assemblée en début de la séance*).

Exposés (première partie):

A/ en début de séance Monsieur LOQUET a fait un point sur les mouvements des résidents ainsi que sur la moyenne d'âge (du 1/01/2022 au 17/10/2022) :



B/ Monsieur LOQUET a fait un point sur les mouvements de personnel :

En résumé : Embauche de 1 FFAS pour 1 an (sur poste vacant) et 2 renouvellements de FFAS l'un de 1 an, l'autre de 6 mois.

Il est à prévoir un congé paternité pour le mois de février 2023

Il manquera, en novembre, deux aides-soignants ; le service RH travaille sur la recherche de candidats potentiels.

C/ Monsieur LOQUET a fait état d'un franc succès lors de la mobilisation nationale sur le thème « Les Vieux méritent mieux », en effet plus d'une quarantaine de personnes s'est mobilisée pour ce faire entendre (résidents, familles, bénévoles, membres du CCAS, membres du CVS et professionnels).



Il a également mis en exergue les 10 propositions phares portées lors de cette mobilisation nationale :

- 1 - Faire du « bien-vieillir » la Grande Cause nationale 2023.
- 2 - Lancer un plan Marshall d'attractivité des métiers du Grand âge pour recruter dans les 5 prochaines années, 100 000 nouveaux professionnels, à domicile et en établissement.
- 3 - Imposer un ratio minimum de personnel dans les Ehpad. Dès 2023, recruter et financer 20 000 postes pour accompagner les personnes âgées.
- 4 - Mieux reconnaître les métiers de la gérontologie et lever les freins au recrutement.
- 5 - Encadrer le recours à l'intérim dans le secteur médico-social : plafonner le montant des tarifs et fixer les conditions pour y travailler.
- 6 - Généraliser un mi-temps de professionnel en activité physique adaptée (APA) au sein de chaque Ehpad et résidence pour personnes âgées.
- 7 - Mettre en œuvre des centres d'activités pour seniors dans chaque intercommunalité, d'ici à 2030. Et créer dans chaque département un centre d'aides à l'autonomie, permettant aux seniors de s'informer et s'équiper gratuitement avec du matériel adapté.
- 8 - Augmenter le temps d'animation et vie sociale dans tous les établissements pour personnes âgées.
- 9 - Mettre en œuvre un bouclier énergie immédiat pour les établissements et services médico-sociaux, afin de plafonner les dépenses de gaz et électricité.
- 10 - Financer la réforme du Grand âge chiffrée à 10 milliards d'euros et arbitrer les sources de financement.

Approbation (première partie):

1/ Approbation pour la mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Le Président du CCAS a exposé qu'il était nécessaire de prendre en considération la réussite au concours de rédacteur de l'assistante de direction et a précisé qu'un poste de rédacteur était déjà ouvert au tableau des effectifs de l'établissement.

Pour aller plus loin, Monsieur Le Président a expliqué que le poste ouvert en adjoint administratif n'avait pu lieu d'être, c'est pourquoi il était nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement à la date du 10 avril 2022.

Il a été mis en exergue que le tableau des effectifs ne prenait en compte que les postes titulaires (et stagiaires), et que cette actualisation modifiait la délibération n° 22/02/28-01 du CCAS en date du 28 février 2022.

Par la suite, Monsieur le Président du CCAS a proposé d'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS		
Cadre d'emploi	Ouvert	ETP
ATTACHE <i>[attaché, attaché principal (cadre A)]</i>	1	1
REDACTEUR <i>[rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe (cadre B)]</i>	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF <i>(adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif)</i>	1	1
AGENTS TERRITORIAUX D'ANIMATION <i>[animateur principal de 2^{ème} classe (cadre B), animateur principal de 1^{ère} classe (cadre B), adjoint d'animation, , adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe]</i>	1	1
ADJOINT TECHNIQUE <i>(Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique)</i>	5	4,3
AUXILIAIRE DE SOINS <i>(auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe, auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe)</i>	14	14
AGENT SOCIAL <i>(agent social principal de 1^{ère} classe, agent social principal de 2^{ème} classe, agent social)</i>	14	10
INFIRMIER <i>[infirmier en soins généraux de classe normale (cadre A), infirmier en soins généraux de classe supérieure (cadre A), infirmier en soins généraux hors classe (cadre A), infirmier de classe normale (cadre B), infirmier de classe supérieure (cadre B)]</i>	4	4
MEDECIN COORDONNATEUR en contrat	1	0.20
TOTAL	41	35.50

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-dessus et arrêté à compter du 10 avril 2022 de l'EHPAD « La Source », par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention,

Exposé *(deuxième partie):*

D/ Intervention de Vendée Habitat sur le projet « TOITURE » pour une aide à la décision:

Pour commencer cet échange un tour de table a été fait, Monsieur Sébastien CHABOT directeur du patrimoine de Vendée Habitat s'est, en introduction, présenté et a précisé le champ d'action de l'Office HLM.

Monsieur CHABOT a poursuivi en détaillant le projet de travaux en commençant par le projet FFP 01A puis par le projet FFP 01B. Lors de cet exposé diverses questions ont été posées par les élus, concernant la surface à couvrir (1750 à 1850 m²), le pourquoi d'un tel écart (+ 300 00 €) entre les deux projets, comment sont établies les fiches financières (l'office se base sur des ratios), comment est calculé l'impact sur le prix de journée et bien d'autres questions pour lever les interrogations qui pouvaient bloquer les élus dans le choix du programme.

Monsieur LOQUET est intervenu pour préciser, qu'il avait demandé une note d'opportunité de faisabilité sur les panneaux photovoltaïques auprès du SYDEV, note qui fait ressortir une autoconsommation de la production à hauteur de 95% pour une autoproduction à hauteur de 32.7 % ; de plus ce rapport met en exergue un coût hors raccordement d'environ 87 000 € soit un écart de 213 000 € avec la projection de l'Office HLM, ce document avait été présenté aux élus, par le SYDEV, le vendredi 14 octobre 2022 et sera transmis à Vendée Habitat en termes de document de travail (*affiner la prochaine fiche financière*).

Après ces échanges, il a été pris en compte que les travaux ne pourront pas démarrer avec début 2024 et cela pour une durée d'environ 4 mois, que l'impact du coût de l'énergie est exorbitant (*le SYDEV annonce une augmentation 2023 de 5 à 7 fois de la facture 2022 soit 42 500 €* 7 = 297 500 € soit + 255 000 € sur le budget 2023*), que l'opération pourra débuter sous réserve que le Conseil Départemental valide le PPI de l'établissement, que le Conseil Départemental participe à hauteur de 90% de 5% HT du montant global des travaux et que la commune couvre les 10% restant des 5%.

En fin de rencontre, de nombreuses observations ont été faites concernant le dernier projet architectural, Monsieur CHABOT en a pris note et va se tourner vers les services concernés de l'Office HLM. Ces observations portaient tout particulièrement, sur les levées de réserves (*avec la note de retour très peu acceptable sur divers refus*), Monsieur LOQUET a donc précisé que l'on ne l'y prendrait plus, et que malgré le partenariat de confiance construit avec Vendée Habitat, dans les domaines de travaux qui lui sembleront nécessaires, il sollicitera des constats d'huissier.

Des observations ont également été portées concernant l'impact du lotissement construit (*sans autorisation*) par Vendée Habitat sur le terrain loué par l'EHPAD ainsi que le problème de ruissellement, sur la rue, depuis l'enlèvement des cuves de gaz propane par Vendée Habitat (*lors du changement des chaudières*) et la détérioration des drains.

Approbation (*deuxième partie*):

2/ Approbation de la fiche financière pour initier la phase d'étude de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du remplacement de la toiture et travaux annexes.

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée délibérante, sur la base des éléments apportés durant l'exposé de Vendée Habitat, de faire un choix d'orientation sur le projet toiture.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration a approuvé, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention, la fiche financière FFP 01B pour initier la phase d'étude de la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la toiture et travaux annexes avec une tranche conditionnelle uniquement basée sur de l'autoconsommation (*sans aucune revente*).

La Séance est levée à 20h30

Fait à BEAULIEU sous La Roche, le 17 octobre 2022

Affiché le 24/10/22

Le Prochain Conseil d'Administration est prévu le 19 décembre 2022

Le Président du CCAS

Bernard GACVRIFF

